



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'EIGIP DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2000

Les décisions :

- Vote relatif à la désignation des Personnalités extérieures.
- Vote relatif à l'élection du Président du Conseil de l'EIGIP.
- Vote de la Décision Budgétaire Modificative n°3.
- Vote du budget 2001 de l'EIGIP.
- Vote du règlement intérieur de l'EIGIP.
- Vote relatif à la composition du Conseil de Perfectionnement de l'EIGIP.
- Vote sur l'approbation du projet des statuts de l'EPUV.

M. WILLAEYS accueille les membres du nouveau Conseil et invite chacun à se présenter lors du tour de table.

1. Désignation des personnalités extérieures membres du Conseil de l'EIGIP.

Conformément à l'article 5 des statuts de l'Ecole, M. WILLAEYS propose de désigner en tant que membres du Conseil nommées à titre personnel, les cinq personnalités suivantes :

- M. Philippe COENE, Directeur du Plateau VIE Série, SEVELNORD
- M. François-Régis CUMINAL, Directeur des Ressources Humaines, TOYOTA
- M. David AMBROISE, Ancien Elève EIGIP, Responsable de Production, SEVELNORD
- M. Robert POGODA, Ancien Elève EIGIP, Excusé et dont M. WILLAEYS donne lecture de la lettre d'acceptation de la proposition de nomination, Ingénieur à SECA
- M. Emmanuel BARA, Ancien Elève EIGIP, Ingénieur Application Process à PPG, et Président de Productique Carrières

Cette proposition est soumise au vote du Conseil et est adoptée à l'unanimité.

2. Election du Président du Conseil de l'EIGIP.

M. WILLAEYS propose d'élire le Président et le Vice-Président du nouveau Conseil de l'EIGIP. M. Philippe COENE et M. François-Régis CUMINAL sont élus, à l'unanimité moins deux voix, respectivement Président et Vice-Président.

3. Examen de la DBM N°3.

M. COENE remercie l'assemblée et donne la parole à M. WILLAEYS pour présenter la DBM n°3.
M. WILLAEYS commente la DBM de rattachement.
Elle ne donne lieu à aucune question et est adoptée à l'unanimité.

4. Examen du budget 2001 de l'EIGIP.

M. COENE prend la parole et propose d'examiner le budget 2001 de l'EIGIP.

M. WILLAEYS détaille l'ensemble des dépenses.

M.TAHON demande pour quelle raison les crédits "Colloques et Conférences" n'ont pas été ouverts à la rubrique 6185. M. WILLAEYS répond que pour l'instant il n'y a pas de projet d'organisation de conférences au sein de l'école et que des crédits peuvent être ouverts par DBM le cas échéant.

M. WILLAEYS précise que la rubrique 64142 chargés de vacation administrative et la subvention accordée au Bureau Des Elèves doivent faire l'objet d'un vote spécifique.

M. WILLAEYS passe en revue les recettes qui n'appellent pas de commentaires ou questions particulières.

5. EXAMEN DE LA LISTE DES RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES OUVRANT DROIT A INDEMNITE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES. (Décret n°76.193 du 24 février 1976).

M. WILLAEYS présente la liste des 10 fonctions ouvrant droit à cette indemnité. A savoir :

- Directeur des Relations Extérieures
- Directeur des Etudes
- Directeur des Etudes Adjoint et Responsable de la Communication
- Responsable du Recrutement
- Responsable des Stages
- Responsable des Cours Internationaux
- Responsable Informatique
- Responsable de la filière Maintenance Industrielle
- Responsable de la Taxe d'Apprentissage et de la filière Gestion Productique
- Responsable des Projets Industriels

M. MALVACHE souhaite savoir pourquoi deux personnes exercent une double attribution : Directeur des Etudes Adjoint et Responsable de la Communication, Responsable de la Taxe d'Apprentissage et de la filière Gestion Productique.

M. WILLAEYS répond que ce sont des personnes en transition de responsabilité et que pour l'instant les deux responsabilités ont été citées.

M. MILLOT demande quel est le montant de l'indemnité pour travaux supplémentaires.

M. WILLAEYS répond qu'elle varie de 20 à 70 heures TD.

La liste est ensuite soumise au vote, elle est adoptée à l'unanimité.

6. BILAN DES ACTIVITES DU BUREAU DES ELEVES ET VOTE DE LA SUBVENTION 2001.

M. HONGROIS étant en stage à l'étranger, c'est M. Cédric MONATTE qui retrace l'activité du BDE pour l'année 2000 en commentant la synthèse remise aux membres du Conseil.

M. WILLAEYS s'interroge sur l'opportunité d'acheter un micro-ordinateur de 10.000 F pour E-média, alors que l'EIGIP dispose d'un parc informatique important.

M. MAROILLE demande pourquoi la subvention E=M6 n'a pas été prévue cette année.

M. MONATTE répond qu'il n'y a pas eu de demande exprimée par E=M6.

M. WILLAEYS indique que le Conseil de l'Ecole vote une subvention globale de 45.000 F au Bureau des Elèves et qu'il demande à ce que cette subvention serve à promouvoir l'Ecole. D'autre part il est nécessaire d'accorder 5.000 F à Productique Carrières et 5.000 F à Productech.

M. AMBROISE s'interroge sur la base de calcul qui a servi à l'élaboration du budget de Productique Carrières. Il note qu'en 2000, Productique Carrières avait reçu 15.000 F.

M. MAROILLE répond qu'il s'agissait d'une subvention spécifique destinée à acheter du matériel informatique.

La subvention de 45.000 F pour le Bureau des Elèves est mise au vote :

La subvention est adoptée à l'unanimité moins une abstention

7. VOTE DU BUDGET DE L'EIGIP POUR L'ANNEE 2001

M. WILLAEYS propose de passer au vote du Budget .

Le Budget est adopté à l'unanimité.

8. EXAMEN DU REGLEMENT INTERIEUR

M. WILLAEYS procède à une lecture commentée du Règlement intérieur de l'école qui doit être voté chaque année. Il détaille la composition du Conseil de Perfectionnement de l'école.

M. WILLAEYS souligne que l'élève ingénieur doit valider, au sein de l'école, au minimum un niveau 2 en langue anglaise, ou encore un score de 730 points au TOEIC, et regrette que la salle multimédia de l'Ecole serve si peu.

M. WILLAEYS précise (p.22 du règlement) que la réalisation du module prise de responsabilités est obligatoire au cours du cursus. C'est une nouveauté du règlement intérieur. Le reste du règlement est sans changement.

M. MILLOT fait remarquer que l'intitulé du Diplôme d'Etudes Approfondies Automatique des Systèmes Industriels et Humains (DEA ASIH) n'est pas exact. Il convient de le modifier et d'utiliser l'appellation suivante : "DEA Automatique et Informatique des Systèmes Industriels et Humains ».

Le Règlement intérieur est mis au vote.
Il est adopté à l'unanimité.

9. EXAMEN DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'EIGIP

M. WILLAEYS commente la proposition de nomination au Conseil de Perfectionnement de l'EIGIP qui a été remise à chaque membre du Conseil de l'EIGIP.

M. WILLAEYS répond à diverses questions. Il rappelle que c'est le Conseil de Perfectionnement qui délivre le diplôme et qui donne son avis sur l'orientation pédagogique de l'enseignement.

Dans ce dernier cas, on peut inviter les élèves à participer au Conseil de Perfectionnement mais il est clair que les élèves ne peuvent pas assister aux délibérations relatives aux diplômes.

La proposition de nomination est soumise au vote.
Elle est adoptée à l'unanimité moins deux bulletins blancs.

10. RAPPROCHEMENT DES ECOLES EIGIP-ENSIMEV-ISIV

M. WILLAEYS, au cours de la présentation vidéo du projet de rapprochement des 3 écoles, rappelle les points importants de ce rapprochement :

- Créer une Ecole de plus de 1000 élèves qui soit un acteur majeur de la formation des ingénieurs au niveau européen
- Former un ingénieur généraliste, dans le champs d'activité de l'ingénierie numérique.
- A terme, cette école doit accueillir 20 % d'élèves étrangers.

M. WILLAEYS précise ensuite le calendrier de travail : les statuts de la nouvelle école doivent être adoptés par le Conseil de chaque école pour ensuite être votés par le Conseil d'Administration de l'Université.

M. WILLAEYS poursuit sa présentation vidéo du projet de rapprochement des trois Ecoles.

M. WILLAEYS donne la parole à l'Assemblée et répond aux diverses questions.

M. AMBROISE s'interroge sur les structures pédagogiques de la nouvelle Ecole.

M. WILLAEYS explique que le rôle du Coordinateur Pédagogique est de veiller à la cohérence des cursus (il faut éviter les doublons par exemple). A terme, on parlera de Départements : un Département aura son chef de Département.

Mme DESCAMPS s'interroge sur l'avenir du personnel contractuel au sein de la nouvelle entité.

M. WILLAEYS répond globalement :

-en ce qui concerne les Enseignants ; chacun doit retrouver sa place dans la nouvelle structure

-en ce qui concerne le Personnel Administratif et technique ; M. WILLAEYS précise qu'il ne faut pas s'inquiéter, des services communs regroupent les Secrétariats Pédagogiques, les Secrétariats des Stages etc... et on procédera au développement du Secrétariat Relations Internationales car il s'agit d'une fonction stratégique.

M. MILLOT indique que les Laboratoires de Recherche sont rattachés aux Instituts. Ainsi, le LAMIH est rattaché à l'ISTV. Le laboratoire est un vivier de recrutement. Il craint que suite au rapprochement des trois Ecoles, le recrutement d'élèves pour préparer des DEA ou des Thèses devienne problématique.

M. WILLAEYS répond que, fondamentalement, l'EIGIP forme des ingénieurs pour l'industrie. Quoique le LAMIH soit administrativement rattaché à l'ISTV, il demeure bien un des piliers de l'Université. Dans une première approximation, 70 % des enseignants de la nouvelle Ecole font partie du LAMIH. Il n'y a donc pas de différence à faire pour l'année prochaine ni de crainte à avoir.

M. MILLOT précise que le LAMIH représente 200 personnes, c'est un organisme vivant et fragile car il dépend de son recrutement, il a besoin de sang neuf et de débouchés pour les doctorats.

M. WILLAEYS indique qu'il n'y aura pas de changements dans la future école : le DEA d'Automatique est toujours possible en tant que double compétence pour l'ingénieur. Mais il faut continuer à travailler, à évoluer.

M. MILLOT réaffirme un attachement à l'articulation entre la Recherche et l'Enseignement.

M. DENEUX s'interroge sur le vocable "Ingénierie numérique".

M. WILLAEYS précise que le terme est un peu vague et que chaque école s'y retrouve, avec d'un côté, la conception des produits et de l'autre, la conception et le suivi des moyens de production.

M. COENE intervient et dit qu'il faut qu'à terme le sigle signifie quelque chose de fort pour les Entreprises.

M. WILLAEYS résume la question en disant qu'il faut choisir un nom où chaque composante puisse se retrouver.

M. COENE fait remarquer qu'en tout état de cause il faut que le nom soit facile à mémoriser et se demande si les élèves seront associés au choix.

A une question portant sur le libellé du diplôme, M. WILLAEYS répond que lorsque la nouvelle Ecole sera créée, les élèves sortants pourront opter et faire mentionner le nom de l'EIGIP ou celui de la nouvelle Ecole.

M. BARA s'interroge sur la résonance du terme Ecole Polytechnique Universitaire (EPU).

M. COENE indique que le terme n'est pas connu dans le milieu des Entreprises.

M. WILLAEYS souligne que le terme EPU est un nom impossible.

M. WILLAEYS insiste sur le rôle primordial que joue la communication. Dès septembre 2001, il faut lancer la communication : le changement de nom d'une école peut faire chuter de 15 % le nombre d'inscrits.

M. BURY se demande si le choix du nom de l'Ecole sera traité à l'interne ou par une société extérieure.

M. WILLAEYS répond qu'il serait souhaitable de faire appel à une société extérieure.

M. REVAUX s'interroge sur le poids respectif des 2 écoles au sein de la nouvelle structure.

M. WILLAEYS répond que les anciennes écoles vont disparaître pour créer une nouvelle entité.

M. DENEUX tient à dire qu'il faut fournir un effort de communication interne. En effet, bon nombre de personnes se posent des questions. M WILLAEYS précise que c'est l'objet de la réunion d'information « Rapprochement des 3 Ecoles » qui a lieu le 20 novembre dans les locaux de l'ENSI.

Le principe du rapprochement des 3 écoles est mis au vote.

Le principe est adopté à l'unanimité.

10. EXAMEN DU PROJET DES STATUTS DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE UNIVERSITAIRE DE VALENCIENNES.

M. WILLAEYS commente le projet de statuts de l'EPUV qui ont été adressés à chaque membre du Conseil.

Les statuts de l'EPUV sont fondés sur l'article 33.

Pour les Centres Polytechniques Universitaire, les statuts prévoient un article 33 dur. C'est à dire que le Ministère affecte directement des ressources au CPU. Les statuts de l'EPUV sont basés sur la même trame que ceux de l'ENSIMEV et de l'EIGIP.

M. TAHON s'interroge sur la notion d' "avis défavorable" que peut prononcer le Directeur de l'Ecole à toute affectation de personnel (article 12 des statuts).

M. WILLAEYS répond que ces dispositions sont prévues dans l'article 33.

M. DENEUX prend la parole et fait deux observations :

1/ Il note qu'en ce qui concerne l'identité de l'Ecole, les spécialités ne sont pas mentionnées.

M. WILLAEYS répond que les spécialités ne sont pas statutaires, mais qu'elles relèvent du Règlement intérieur.

2/ M. DENEUX demande à ce qu'on lui apporte des précisions quant à la référence à l'année pédagogique en ce qui concerne les modalités des élections.

M. WILLAEYS précise que sont électeurs, au sens de l'article 5 les personnels enseignants à l'Ecole, sous réserve d'y effectuer un service minimum annuel de 48 Heures (équivalent TD) d'enseignement.

Le projet de statuts de l'EPUV est mis au vote.

Le projet est adopté à l'unanimité moins une abstention.

M. COENE remercie les membres du Conseil de leur participation et lève la séance. Il est 17.20.